

ANNEXE 9

Etat des accusés de réception des propriétaires à la notification du projet

En accord avec le Département de la Haute-Savoie (M. DA SILVA et Mme DUCRET) il a été convenu que le Département prend en charge l'envoi des notifications:

- les originaux des preuves de dépôt des envois en RAR sont conservés par le département,**
- les originaux des retour des LRAR sont conservés par le département.**

Le tableau en date du 28/11/2023 ci -après donne les indications concernant la réception par LRAR de l'avis de l'enquête public sur l'AFAGE de CRUSEILLES.

Les tableaux ci-dessous retrace la procédure des notifications

Nombre de Lettres Recommandée avec Accusé de Réception envoyées	Date des ENVOIS	Nombre d'accusés de réception reçus par les Services du Département	Nombre de lettres destinataires avisés mais plis non retiré dans les délais	Nombre de lettres en retour avec l'indication NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée)	Nombre d'accusés de réception non reçus
904	18/10/2023	709	55*	130	10
Correspond au fichier des propriétaires et exploitants			*Dont 9 envoi à l'international avec avis« déposés »	Données cadastrales non à jour, des recherches devront être faites pour retrouver les propriétaires	